

le bon époux, l'homme de bien que la Providence a voulu que le malheur a trouvé inébranlable. Qu'il me suffise de vous rappeler, messieurs, avec quel orgueil, quelle confiance chrétienne, il contemplait sa fin prochaine.

Qui, Antoine Delerue, si votre épouse, si vos enfants ont perdu un bon mari, un bon père, ils ont au moins une grande consolation: c'est celle qui se trouve dans les regrets unanimes manifestés par presque toute la population de Willems qui a voulu vous accompagner en ce moment suprême.

Et maintenant, Antoine Delerue, c'est à notre tour d'espérer que déjà vous jouissez là-haut de la récompense promise à ceux qui passent sur cette terre en faisant le bien.

C'est dans cette confiance que nous vous répétons, adieu: encore une fois, adieu.

Pour tout le chroniqueur local: J. RENOUX

A la demande qui nous en est faite, nous insérons le procès-verbal suivant, à titre de document:

« Pose de la première pierre du second Temple Evangélique de Roubaix (Nord). »

1^{er} novembre 1869.

La cérémonie a été fixée à 11 heures du matin; sont présents les membres du Conseil presbytéral, savoir MM. Lebrat, pasteur, de Mollins, Parent-Delannoy, Théodore Funck, Carlos Rogier et L. A. Gaberel assistent à la cérémonie; MM. Isaac Holden-Crothers, William Lewthwaite, les pasteurs Ch. Faulkner de Croix, Ollier de Lille, Messervy de Roubaix, Backsteen, pasteur hollandais; plusieurs membres du Diocèse: MM. Goffin, Delcourt, Mathieu fils, Moïse Rogier, Junker, Dervaux; MM. les architectes Dupire et De Mollins et un grand nombre de membres des églises française, anglaise et flamande qui sont accueillis avec recueillement les allocutions de circonstance qui ont été prononcées.

M. De Mollins, désigné par le Conseil presbytéral, dont il est membre et secrétaire pour présider la cérémonie, fait l'ouverture par l'invocation du nom de Dieu et par quelques mots rappelant le but de cette réunion. Il remet ensuite à M. Lebrat, pasteur, une croix en argent, artistiquement gravée et placée dans un écrin, offerte par l'Eglise de Roubaix à son pasteur, comme un témoignage de son affection chrétienne et en souvenir de toutes les démarches qu'il a faites depuis nombre d'années pour la réalisation du projet qui a aujourd'hui un commencement d'exécution. C'est avec émotion que l'assemblée assiste à la remise de ce souvenir qui paraît faire grand plaisir à son bien-aimé pasteur.

La pose de la première pierre est faite ensuite par M. Lebrat qui prononce un discours par lequel il rappelle avec concision et clarté les circonstances impérieuses qui ont fait un devoir à l'administration de l'Eglise de Roubaix d'élever un nouveau temple. Outre ces considérations locales, M. Lebrat fait ressortir les convenances religieuses d'un ordre général qui résultent de cette prescription divine et antique: *Is me feront un sanctuaire et j'habiterai au milieu d'eux.* Exon: 25 S.

Les Israélites dans le désert pour se conformer à ce commandement et recueillir le bénéfice de la promesse précieuse qui l'accompagne, construisirent le tabernacle ou reposaient les tables de la Loi. Lorsque Jérusalem fut devenue la capitale des Juifs, David et Salomon préparèrent et remplirent le sanctuaire portatif et provisoire par un temple merveilleux.

Les chrétiens qui sont le peuple de la nouvelle alliance ont élevé depuis dix-huit siècles des sanctuaires consacrés à l'Eternel dans presque toutes les contrées du monde.

Nos pères, n'est vrai, dans le désert et sous la croix n'eurent, pendant de longs mais glorieux siècles de persécution, que des cavernes des rochers pour sanctuaires. Des marbres anglois, posés sur des pieds à leur regard les plus sacrés de la conscience, dévoilèrent tous les édifices consacrés au culte évangélique par une saignée et inébranlable pierre. Heureusement que ces temps barbares ne sont plus. Si l'on rappelle le souvenir, dit l'orateur, c'est moins pour faire des reproches au passé que pour manifester à tous les grands sujets de bénédictions et de reconnaissance que nous avons envers le Dieu de nos pères.

Celui qui met un frein à la fureur des flots. Sans aussi des méchants arrêter les complots.

Nous jouissons aujourd'hui d'une grande liberté de conscience. Dieu nous a confié la mission de relever comme Zorobabel, nos temples démolis. Mon cœur débordé de gratitude lorsque je considère que pour l'érection de ce monument dont nous posons aujourd'hui la première pierre et qui ne coûtera pas moins de cent mille francs, nous avons le concours non-seulement des généreux amis de notre église, de la société des protestants disséminés de Genève, de la société de Gustave-Adolphe, mais encore celui du Conseil municipal de la ville de Roubaix, du Conseil général du département du Nord et du gouvernement français.

la parole à M. le Pasteur Ollier, de Lille. « Prenant pour texte de son discours le 5^e verset du chap. 2^e de la 1^{re} Epître de St-Pierre: *vous aussi comme des pierres vives des édifices pour être une maison spirituelle.* etc. M. Ollier commence son discours par placer son auditoire en face du plus magnifique des temples sous la voûte infinie duquel nous étions réunis: les cieux et la terre, temps qui cependant doit un jour aussi disparaître. Les hommes construisent des temples, des cathédrales, des Basiliques et font tout ce qu'ils peuvent pour les rendre magnifiques. Le Temple de Jérusalem qui était une merveille du monde a été détruit et effacé de la terre comme tous les temples matériels le seront un jour. Mais à côté de ce temple matériel que nous élevons, dit M. Ollier, il faut qu'un autre temple existe: un temple spirituel. Dieu veut être servi en esprit et en vérité. Il veut être honoré par la justice, la sainteté de la vie. Les hommes doivent marcher selon les principes de la justice, de la vérité, de l'amour et de la charité. Voilà les pierres qui doivent s'élever dans cet édifice spirituel dont la base, la pierre angulaire, est Jésus-Christ, chef invisible de l'Eglise. C'est sur Lui que doivent reposer tous nos sentiments et notre espérance.

M. Messervy est invité à prononcer une prière d'actions de grâce et d'implorer la bénédiction du Tout-Puissant sur l'assemblée qui se disperse ensuite, avec calme et profondément impressionnée de cette belle cérémonie. Ont signé:

- V. Lebras, pasteur,
- De Mollins,
- Parent-Delannoy,
- Théodore Funck,
- Carlos Rogier,
- L. A. Gaberel,
- Isaac Holden Crothers,
- Ch. Faulkner, pasteur anglais,
- Messervy, pasteur suédois,
- J. Goffin,
- Noïse Rogier,
- Dupire, architecte,
- De Mollins, architecte.

Pour copie conforme: THÉODORE FUNCK, Président du Conseil presbytéral, absent.

Secrétaires: DE MOLLINS, L. A. GABEREL.

Cours public de Chimie.

lundi 8 novembre à 8 h. 1/4 du soir.

Du papier (suite).

Papiers colorés. Papiers peints. Papiers veloutés. Papiers maroquins. Cartons. Cartes à jouer. Carton pierre. Carton à couvertures. Historique des cartes à jouer et du carton-pierre. Tois en papier.

Cours public de Physique.

Mardi 10 novembre à 8 h. 1/4 du soir.

Les batteries électriques et de leurs effets physiques.

THEATRE.

Pendant la dernière quinzaine la direction a monté une des rares pièces littéraires de notre époque: *Par droit de conquête* de M. Legouvé. On est heureux de respirer à l'aise dans cette littérature, saine, élégante, morale: c'est la glorification du travail, c'est l'école du bon sens.

Cette œuvre a été parfaitement rendue. Mme Romadié, dans le rôle de Mme Georges, la fermière, s'est montrée sous un autre aspect que dans le drame; elle a compris avec une grande intelligence cette physionomie intéressante qui est la véritable personnification du peuple intelligent, travailleur et honnête. Elle a évité l'exagération: c'est bien une fermière, mais une fermière d'esprit qu'on sent capable, à un moment donné, de devenir une femme du monde. D'un bout à l'autre, Mme Romadié a nuancé ce rôle avec une science incontestable.

M. Mentor est toujours l'artiste consciencieux que nous avons signalé; il a été plein de naturel, plein de sentiment dans le rôle multiple et difficile de Georges Bernard.

Mlle Joanne Lafosse, Mme Olivier, M. Fournier ont largement contribué à la réussite de cette belle œuvre.

Nous n'avons pas encore parlé de M. Mauny, comique d'un talent réel. Dans les *Deux sœurs*, dans *Monieur Boude*, dans d'autres rôles, cet artiste a fait preuve, non-seulement d'écarts sérieux, mais aussi d'une grande aptitude.

La *Servante*, drame, a été bien accueilli. Mme Caroline Breou, la comédienne et fine, se distingue, a montré une rare énergie dans cette œuvre; elle y a été complète. Nous espérons voir souvent Mme Breou dans sa véritable voie: dans la comédie. Nous reviendrons sur son talent qui se confirme de plus en plus et dans tous les genres.

Même succès pour les *Deux aveugles*.

Le *Feu au Couvent* a été repris: exécution plus complète encore. Nous signalons de nouveau M. Mentor.

Autre pièce littéraire: *Les Droits de l'Homme*, un vrai spectacle; œuvre de M. Jules de Prémaray, parfaitement rendue; cela malheureusement, devant un public restreint.

Mme Romadié a abordé la un rôle de haute comédie et s'en est bien tirée.

Mlle Marie Houdière, prend peu à peu la confiance qui lui manquait au début; elle a détaillé le rôle de Gabrielle avec goût et simplicité. Ajoutons que sa tenue est excellente et qu'elle pose avec élégance des toilettes toujours fraîches et convenables.

Il nous a semblé que Mlle Lafosse, ordinairement si consciencieuse, avait cette fois un peu négligé l'étude de son rôle.

Dans notre prochain compte rendu, nous reparlerons de cette charmante comédie et des artistes qui l'interprètent.

Mme Chatillon n'a pu chanter jeudi les *Pantins de Violette*. Un enrouement visible la première pièce avait fait prévoir cet incident. C'est partie remise.

Maintenant une observation encore, sur l'ensemble de la troupe: s'il y a quelques parties faibles, il y a d'un autre côté, des artistes divers pour presque chaque rôle; quelques emplois sont tenus en double. Il serait juste de tenir compte des sacrifices faits en ce sens.

Malgré le soin qu'on met à composer les représentations du jeudi, elles ne sont pas aussi suivies que celles du lundi et du dimanche.

On ne peut nier le bon vouloir de la direction, le talent des principaux artistes, le bon choix des œuvres. Espérons que le public viendra le jeudi comme les autres jours.

On nous annonce pour très prochainement les débuts d'un jeune premier et d'un premier comique financier. X.

THEATRE DE ROUBAIX.

Dimanche 7 Novembre.

Les Pauvres de Paris, drame en 6 actes, précédés d'un prologue.

La Roubaissienne, chantée par Mme J. Chatillon.

Madame est couchée, comédie en un acte.

On commencera à 6 heures.

Lundi 8 Novembre.

Les droits de l'homme, comédie en deux actes du Théâtre Français, par J. Premaray.

La Roubaissienne, chantée par Mme J. Chatillon.

Après le bal, comédie-vaudeville en un acte.

Le bureau des crânes, comédie-vaudeville en trois actes et un prologue.

On commencera à six heures 1/2.

Théâtre Populaire.

Lundi 8 Novembre.

Représentation extraordinaire au bénéfice de M. ALPHONSE.

La jeunesse des musquetaires, grand drame en 5 actes et 12 tableaux.

On commencera à 6 heures.

LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

ANONYME

16, place Vendôme, à Paris

EST CHARGÉE PAR LE

CRÉDIT FONCIER

D'ANGLETERRE

DE RECEVOIR LES

Souscriptions à 3,000 actions

Emises à 510 fr. chacune

ET REMBOURSABLES A 4,000 FR. PAR TIRAGE AU SORT DE LA

COMPAGNIE FERRIÈRE

DES HALLES, MARCHÉS ET ABATTOIRS DE LA VILLE DE NAPLES,

Société anonyme française, ayant son siège à Paris

ET DONI LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EST COMPOSÉ COMME SUIT:

MM. le Duc de TARENTE, officier de la Légion d'honneur, Sénateur, chambellan de S. M. l'Empereur, Président;

DE BOURGOING, officier de la Légion d'honneur, Préfet honoraire, administrateur des chemins de fer de l'Ouest;

BRUNET, ancien sous-directeur de la Société de la Vieille Montagne

COLLET-MEYGRET, commandeur de la Légion d'honneur, ancien Receveur général;

LOUAILLÉ, sous-chef du contentieux du Crédit foncier de France;

G. MARQFOY, ingénieur, ancien Elève de l'Ecole polytechnique.

Administrateur-directeur:

M. L. DETROYAT, officier de la Légion d'honneur.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION:

Prix d'émission: 510 fr. par action.

100 francs en souscrivant

150 — à la répartition

130 — le 30 novembre

130 — le 30 décembre

Total 510 fr.

Intérêt à raison de 6 0/0, à partir de chaque versement.

Il est réservé aux souscripteurs la faculté d'anticiper tous les versements à la date de la répartition; dans ce cas, ils jouiront du coupon de 15 francs échéant et à détacher le 1^{er} décembre 1869.

LA SOUSCRIPTION

sera ouverte du samedi 6 au vendredi 12 novembre inclusivement.

A Paris: à la Société Industrielle, 16, place Vendôme;

A Londres: au Crédit foncier d'Angleterre, Clement Lane.

On peut également souscrire en versant au Crédit de la Société Industrielle, dans les Succursales de la Banque de France et chez les Banquiers des Départements et de l'Etranger, ou bien envoyer des mandats, chèques, bons de poste ou billets de banque par lettres chargées, adressés à l'Administrateur Directeur de la Société Industrielle, 16, place Vendôme, à Paris.

Il sera reçu en paiement tous titres au cours moyen du jour, et tous coupons échéants jusqu'au 15 janvier prochain, sans frais, escompte ni commission.

N. B. — Toute demande adressée avant le jour de l'ouverture de la souscription ne sera pas susceptible de réduction, à moins que le total demandé n'exécède le nombre d'actions offertes; et, dans ce cas, la réduction sera faite proportionnellement.

9347.

M. Dertelle,

licencié en droit ancien notaire

rue d'Inkermann, 65

Consultations sur toutes affaires civiles et commerciales — Rédaction de tous actes et traités — Représentation devant le Tribunal de commerce et la justice de paix. 9286

SOUSCRIPTION

AUX

10,000 actions de 500 fr.

DE LA SOCIÉTÉ ANONYME

DES

MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

DU GRAND OPÉRA

Les actions donnent droit:

1^o à 6 0/0 d'intérêts payables tous les trois mois, les 1^{er} janvier, avril, juillet et octobre de chaque année, et chaque coupon du trimestre courant sera reçu comme espèces pour les achats des porteurs.

2^o A un escompte de 2 1/2 0/0 sur les achats effectués dans les magasins de la Société par tout actionnaire qui aura fait inscrire et viser son titre, n'étant dû qu'une seule action nominative.

3^o A l'amortissement des actions et à leur remboursement en 26 ans au pair, soit à 500 francs, si les actions sont au moins libérées de 300 francs, et même si les 200 fr. complémentaires demeurent, comme on le suppose, l'état de simple garantie.

4^o Enfin à des bénéfices évalués et distribués suivant une progression qui est la conséquence forcée de l'extinction successive des actions, et de la conservation, néanmoins, de la somme fixe et annuelle applicable aux intérêts du capital-actions.

TABLEAU DES REVENUS PROGRESSIFS.

1 ^{re} Année,	Fr. C.	14 ^e Année,	Fr. C.
1 ^{re}	30	14 ^e	62 50
2 ^e	31 25	15 ^e	68 15
3 ^e	32 50	16 ^e	75
4 ^e	34 25	17 ^e	83 70
5 ^e	36 00	18 ^e	93 70
6 ^e	37 75	19 ^e	107
7 ^e	39 50	20 ^e	125
8 ^e	41 25	21 ^e	150
9 ^e	43 00	22 ^e	187 50
10 ^e	44 75	23 ^e	250
11 ^e	46 50	24 ^e	375
12 ^e	48 25	25 ^e et dernière,	
13 ^e	50 00	re année 750	

VERSEMENTS;

100 francs en souscrivant.

100 — à la répartition.

La Souscription sera ouverte pour les départements: les 8, 9 et 10 novembre.

On souscrit dès à présent:

A la Caisse de l'Union des Actionnaires, 10, place Vendôme, à Paris;

Chez ses correspondants et banquiers dans les départements;

ou simplement par lettres chargées adressées à MM. David et Tallan et C^o, 10, place Vendôme, à Paris. 9346

Avis important

M. FRIBOURG, opticien, à Valenciennes, a l'honneur d'informer Messieurs les industriels de Roubaix qu'il a trouvé un Verre particulier pour les niveaux d'eau, indicateurs des générateurs dans les machines à Vapeurs.

Ces verres sont INCASSABLES, ainsi que le prouve l'expérience faite depuis 6 à 8 mois dans plusieurs maisons importantes de cette ville, notamment chez Messieurs Hannart frères et M. César Scrépel ou tous renseignements peuvent être pris à ce sujet.

Ces verres sont livrés au même prix que les Verres ordinaires.

Ceux de Messieurs les industriels qui voudraient se fournir de ces Verres, sont priés d'envoyer à M. Fribourg, avec la quantité dont ils auraient besoin, le diamètre de la rondelle et la longueur du tube.

M. Fribourg est présentement descendu à Roubaix comme d'habitude, chez M. Jules Delporte, rue des Lignes, où il sera jusqu'à Mercredi soir. On le trouvera plus particulièrement de 10 à 11 heures du matin et de 1 heure à 2 heures de l'après-midi.

Il rappelle à ses nombreux clients qu'il trouveront toujours, chez lui, tous les articles d'Optique, de Lunetterie etc etc; dont ils pourraient avoir besoin et qui font l'objet spécial de son commerce.

M. Fribourg se transporte au domicile des personnes qui lui ont fait la demande 9357

A partir du lundi 8 novembre, les bureaux de M. Dupire, architecte, seront transférés rue d'Inkermann, 77.

DENTS DEPUIS 5 FRANCS

Verbrugge, dentiste

Rue de l'Espérance, 10, Roubaix

Nouveaux dentiers sans ressorts, mastication et prononciation garanties en huit jours.

Tous les jours

Consultations gratuites de midi à deux heures.

M. VERBRUGGHE se rend à domicile et échange les pièces mal faites.

Avis.

M^{lle} Adèle de Martel a l'honneur d'informer les familles qui ont bien voulu lui témoigner leur confiance, qu'elle est de retour à Roubaix, et qu'elle donnera, comme par le passé, des leçons et répétitions de langue française.

54, rue Saint-Antoine. 9343

Publications légales

Tribunal de Commerce de Roubaix.

EXTRAIT.

d'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Roubaix, le quatre novembre mil huit cent soixante-neuf, enregistré, à la charge des sieurs LOUIS CUVRU et EMILE HENRY, négociants associés à Roubaix

Le Tribunal,

Déclare les sieurs LOUIS CUVRU et EMILE HENRY, négociants à Roubaix en état de faillite ouverte; fixe provisoirement à la date de ce jour l'époque de la cessation des paiements: ordonne l'apposition des scellés aux domiciles des faillis et partout où besoin sera; nomme pour juge-commissaire de ladite faillite M. Achille Verrier, membre du Tribunal, et pour syndics provisoires MM. Ruffelet, receveur de rentes à Tourcoing et Demarcy, agréé à Roubaix; dit que la personne du sieur HENRY sera mise en dépôt dans la prison municipale et que celle du sieur CUVRU sera gardée à vue.

Frais à la charge de la masse.

Le Président du Tribunal, MOTTE-MOTTE.

Le Greffier en Chef, HENRI LEQUENNE.

EXTRAIT

d'un Jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Roubaix, le quatre novembre mil huit cent soixante-neuf, enregistré, à la charge des sieurs MULLIEZ frères, négociants associés à Roubaix

Le Tribunal,

Déclare les sieurs MULLIEZ frères négociants à Roubaix en état de faillite ouverte; fixe provisoirement à la date de ce jour l'époque de la cessation des paiements: ordonne l'apposition des scellés aux domiciles des faillis et partout où besoin sera; nomme pour juge-commissaire à ladite faillite, M. Henri Bossut, membre du Tribunal, et pour syndic provisoire M. Pannier, agréé; dispense les faillis de dépôt de leurs personnes dans une maison d'arrêt pour dettes.

Frais à la charge de la masse.

Le Président du Tribunal, MOTTE-MOTTE.

Le Greffier en chef, HENRI LEQUENNE.

Faillite ESPRIT-CARETTE

MM. les créanciers sont informés que la 3^e réunion pour l'affirmation des créances aura lieu au tribunal de commerce de Roubaix le vendredi 12 novembre, à 3 heures de l'après-midi. 9353

Faillite L. CUVRU et HENRY

Messieurs les créanciers sont convoqués pour le vendredi 12 novembre à dix heures du matin au tribunal de commerce de Roubaix, pour être consultés sur l'état des présomptions et la nomination des syndics définitifs. 9355